

commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION
MONDIALE
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00100 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

Point 1 de l'ordre du jour

CX/EURO 00/1

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITE DE COORDINATION DU CODEX POUR L'EUROPE

Vingt-deuxième session
Madrid (Espagne), 3-6 octobre 2000

La session se tiendra dans le bâtiment du Ministerio de Asuntos Exteriores,
Plaza Marqués de Salamanca 8, Madrid, du mardi 3 octobre 2000 à 10 heures au vendredi 6 octobre 2000

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Point de l'ordre du jour	Objet	Cote du document
	Ouverture de la session	
1.	Adoption de l'ordre du jour	CX/EURO 00/1
2.	Questions d'intérêt découlant de la Commission du Codex Alimentarius et d'autres Comités du Codex	CX/EURO 00/2
3.	Rapport sur les activités de la FAO et de l'OMS relatives à la sécurité et au contrôle des denrées alimentaires complétant les travaux de la Commission du Codex Alimentarius depuis la 21ème session du Comité	CX/EURO 00/3
4.	Avant-projet de norme régionale révisée pour la mayonnaise - Observations des gouvernements à l'étape 3	CL 2000/17-EURO CX/EURO 00/4
5.	Avant-projet de norme régionale révisée pour le vinaigre - Observations des gouvernements à l'étape 3	CL 2000/18-EURO CX/EURO 00/5
6.	Echange de vues sur les questions suivantes ¹ :	
a)	Questions en cours de discussion dans le Codex et autres forums internationaux, et nécessité de développer des directives sur l'échange d'information et la transparence concernant les aliments génétiquement modifiés (préparé par l'Espagne et la Suisse)	CX/EURO 00/6
b)	Travaux sur l'analyse des risques y compris le principe de précaution et les autres facteurs légitimes. Le principe de précaution dans la région Europe, tel qu'il est appliqué au commerce intérieur et extérieur (préparé par l'Espagne et la Suède)	CX/EURO 00/7
c)	Objectifs de sécurité des aliments (préparé par la Suède)	CX/EURO 00/8

¹ Les documents sur ce point de l'ordre du jour, inclus à la demande du pays hôte, seront distribués par le Secrétariat espagnol.

- | | | |
|-----|---|----------------------------------|
| d) | Recommandations de la Conférence de Melbourne. Système international d'alerte rapide (préparé par les Pays-Bas) | CX/EURO 00/9 |
| e) | La présence du parasite <i>Anisakis</i> spp. dans le poisson. Conséquences sanitaires et commerciales (préparé par l'Espagne) | CX/EURO 00/10 |
| f) | Aliments exempts de gluten pour les cœliaques. Analyse de la situation et action future (préparé par l'Espagne) | CX/EURO 00/11 |
| 7. | Harmonisation et coopération en matière de contrôle des denrées alimentaires dans la région | CL 2000/19-EURO |
| 1) | Enquête actualisée sur les autorités nationales chargées du contrôle des denrées alimentaires, y compris les questions d'importation et d'exportation | |
| 2) | Législation alimentaire | CX/EURO 00/12 |
| 3) | Activités de coopération en matière de contrôle des denrées alimentaires et de formation | |
| 8. | Activités des Points de Contact du Codex et des Comités nationaux du Codex dans la région | CX/EURO 00/13 |
| 9. | Participation des consommateurs aux travaux du Codex et questions apparentées
- Observations des gouvernements | CL 2000/19-EURO
CX/EURO 00/14 |
| 10. | Autres questions et travaux futurs | |
| 11. | Nomination du Coordonnateur | CX/EURO 00/15 |
| 12. | Date et lieu de la prochaine session | |
| 13. | Adoption du rapport | |